FICHE INFO

Institutions européennes Strasbourg

EUROPE DIRECT
Strasbourg

Visiter le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des Droits de l'Homme

Le Conseil de l'Europe, la Cour européenne des Droits de l'Homme et le Parlement européen ont leurs propres services des visites. Il est recommandé de contacter directement chacune de ces institutions afin de connaître respectivement leurs conditions d'accès et de visites.

Le Conseil de l'Europe

Service des visites
Direction de la Communication
Conseil de l'Europe
Avenue de l'Europe
67075 STRASBOURG Cedex
Tel : +33 (0)3 88 41 20 29
Fax : +33 (0)3 88 41 27 54
E-mail : visites@coe.int

Le Service des visites propose plusieurs moyens de découvrir le Conseil de l'Europe :

Les visites guidées sur site :

La visite guidée du Palais de l'Europe est destinée principalement aux visiteurs qui souhaitent obtenir des informations générales sur le Conseil de l'Europe et se familiariser avec l'Organisation et son action.
Les visites sont proposées **en anglais, en français ou en allemand.**
Elles durent entre **1h et 1h30** et comprennent :
- la projection d'un film sur le fonctionnement et les réalisations de l'Organisation ;
- une visite de l'hémicycle de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- des réponses aux questions des visiteurs.

Pendant les sessions plénières de **l'Assemblée parlementaire**, les groupes de visiteurs ont la possibilité de suivre un débat depuis les tribunes de l'hémicycle. Les dates des quatre sessions annuelles sont affichées sur le site web de l'Assemblée.

Les visites sont organisées pour les **groupes uniquement**, composés d'un **minimum de 15 personnes**.
Prenez contact avec le Service des visites du Conseil de l'Europe pour réserver votre visite guidée (réservation par téléphone ou par mail).
Le Palais de l'Europe est ouvert aux visiteurs du lundi au vendredi. Il est fermé les week-ends et les jours fériés français.

Les visites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Elles sont gratuites.

Les programmes d'études au Palais de l'Europe :

Le Conseil de l'Europe propose des **programmes d'études** adaptés aux besoins et aux intérêts des étudiants d'universités, des enseignants, des avocats et des membres d'associations professionnelles, de délégations diplomatiques et des fonctionnaires ministériels.
Tout programme d'études comprend une **visite de l'hémicycle** et **une conférence sur le rôle politique du Conseil de l'Europe.** Il dure environ **2 heures.**
Une conférence ou une discussion sur un aspect ou un domaine spécifique du travail du Conseil de l'Europe peut également être proposée.
La visite aura lieu en **anglais, en français ou en allemand,** mais les conférences peuvent être organisées dans n'importe quelle langue des Etats membres du Conseil de l'Europe.
Pendant les sessions plénières de **l'Assemblée parlementaire**, les groupes de visiteurs ont la possibilité de suivre un débat depuis les tribunes de l'hémicycle. Les dates des quatre sessions annuelles sont affichées sur le site web de l'Assemblée.
Les **groupes** doivent être composés d'un minimum de **15 personnes** (réservation par téléphone ou par mail).

Le Palais de l'Europe est ouvert aux visiteurs du lundi au vendredi. Il est fermé les week-ends et les jours fériés français.

Visites virtuelles du Conseil de l'Europe

Si vous ne pouvez pas vous déplacer au **Conseil de l'Europe dans le quartier européen de Strasbourg**, le Conseil de l'Europe propose **les visites virtuelles de ses bâtiments** depuis votre ordinateur, votre smartphone ou votre appareil mobile.

Ces visites guidées durent entre trois et sept minutes et sont disponibles **en anglais, en français, en allemand et en italien.**

Visioconférence de groupe :

deux types de visioconférence sont proposées :

Première option

Pour les visiteurs souhaitant une **information générale** sur le Conseil de l'Europe, la visioconférence comprend la projection du film du Conseil de l'Europe et / ou une visite virtuelle, suivie d'une présentation générale du Conseil de l'Europe. Elle se termine par une séance de questions-réponses avec les participants.
Elle dure environ **45 minutes.**

Seconde option

Pour les visiteurs souhaitant obtenir des **informations plus approfondies** sur le Conseil de l'Europe, elle comprend une conférence générale ou spécialisée et un débat avec les participants. Une projection du film du Conseil de l'Europe et / ou une visite virtuelle d'un des bâtiments du Conseil peuvent être proposées.
Elle dure **1h30** environ.

La Cour européenne des Droits de l'Homme

Unité des visites
Conseil de l'Europe
67075 Strasbourg Cedex
Tél : +33 (0)3 90 21 52 17 (uniquement visites)
Fax : +33 (0)3 88 41 37 59
E-mail : ECHRvisitors@echr.coe.int
Pour s'inscrire, veuillez remplir le formulaire électronique.

Durée : 1 heure

Les visites d'information de la Cour européenne des Droits de l'Homme consistent en une présentation du rôle et du fonctionnement de la Cour. La présentation peut éventuellement avoir lieu après une audience de la Cour.
Ces visites sont organisées prioritairement pour les groupes d'au moins 25 personnes en relation avec le monde juridique (juges, magistrats, avocats, professeurs ou étudiants en droit) qui souhaitent une information approfondie sur les activités de la Cour.
Les visites de la Cour n'ont lieu que les jours ouvrables. La Cour est fermée les samedis et dimanches, ainsi que les jours fériés.
Il est recommandé d'adresser votre demande de visite 2 mois à l'avance.
Réserver en remplissant le formulaire électronique, disponible sur le site de la Cour européenne des droits de l'Homme.